**Règlement et Conditions d’éligibilité des projets**

**Appel à Candidatures**

Programme « Liberté’Pieds : Venir autrement au collège »

A destination des collèges publics du Val d’Oise- Année 2020-2021

## Contexte

La mise en œuvre du Plan Vélo départemental prévoit un travail de promotion des modes de déplacement alternatifs à la voiture solo (vélo, trottinette, marche, transport en commun, co-voiturage) dans les déplacements quotidiens des collégiens du Val d’Oise. Afin d’encourager ces pratiques, le Département propose des parcours pédagogiques et un accompagnement clé en main aux collèges pour faciliter les projets pédagogiques d’Education à l’Environnement et au Développement durable autour de la mobilité durable.

## Objectifs éducatifs

Amener les collégiens à découvrir leur environnement de proximité, faire des choix citoyens et responsables en matière de mobilité et faire des propositions d’actions sur ce thème au collège.

## Actions éligibles et accompagnement proposé

Le dispositif « Liberté’Pieds » propose 3 niveaux d’implication :

* + **Niveau 1** : Réaliser un projet pédagogique autour de la mobilité durable afin d’amener les collégiens à découvrir, comprendre leur environnement et imaginer des propositions en termes de mobilités.
  + **Niveau 2 :** Aider l’établissement à la mise en place d’un action concrète correspondant à un besoin de mobilité déjà identifié, comme un équipement (garage à vélo…), un challenge mobilité, un micro-aménagement aux abords du collège…
  + **Niveau 3 :** Mettre en place un « Plan mobilité scolaire » impliquant l’établissement et les acteurs du territoire dans la réalisation d’actions en faveur d’une mobilité plus durable et pérenne.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Niveau du projet | Accompagnement proposé | Prérequis |
| Réaliser un projet pédagogique sur la mobilité  Durée : 3 mois | Bénéficier d’un programme pédagogique “clé en main”, avec la possibilité d’approfondir une thématique en particulier.  Ce cycle propose aux collégiens de s’exprimer en vue de propositions d’actions concrètes : atelier de réparation de vélo, préparation de balade vélo par les élèves… | - S’inscrire dans une méthodologie de projet, prévoyant la participation active des élèves ;  - Participer à la journée de formation du 7 octobre 2020 et présenter un dossier de candidature avec objectifs, critères d’évaluation, étapes.  - Projet porté par au moins un enseignant et une classe ou un groupe d’élèves en club ; |
| Mettre en œuvre une Action concrète reliée à la mobilité au collège  Durée : 6 mois à 1 an | Soutenir le collège, dans à la mise en place d’une action concrète\* (hors action pédagogique) correspondant à un besoin en mobilité déjà identifié. Ce parcours inclut un diagnostic sensible et technique pour confirmer le besoin identifié.  *\* développement des modes actifs, aménagements spécifiques aux abords de l’établissement, garage à vélo dans le collège, etc.* | - La constitution d’une équipe-projet ;  - Avoir un lien direct avec le projet d’établissement ;  - S’inscrire dans une démarche et une méthodologie de projet, prévoyant la participation active des élèves (diagnostic détaillé, élaboration de l’action, évaluation) ;  - définir son **contexte**, expliciter sa **problématique**, qui fait émerger le besoin, l’action ;  - S'inscrire dans une démarche transdisciplinaire et/ou interprofessionnelle ;  - Participer à la journée de formation du 7 octobre 2020 et présenter un dossier de candidature avec objectifs, critères d’évaluation, étapes ;  - Sont visés en priorité les projets impliquant plusieurs classes d’un niveau. |
| Elaborer et mettre en œuvre un Plan de mobilité scolaire  Durée : 2 ans | Accompagner l’établissement dans la mise en place d’un « Plan mobilité scolaire » impliquant la mise en place d’une démarche de projet, intégrant les acteurs du territoire, la communauté éducative et les élèves du collège. | - Mobilisation de l’ensemble de la communauté éducative et en 1er lieu le chef d’établissement sur 2 ans ;  - La constitution d’une équipe-projet ;  - Avoir un lien direct avec le projet d’établissement ;  - S’inscrire dans une démarche et une méthodologie de projet, prévoyant la participation active des élèves (diagnostic détaillé, élaboration de l’action, évaluation) ;  - s'inscrire dans une démarche  transdisciplinaire et/ou  interprofessionnelle ;  - Participer à la journée de formation du 7 octobre 2020 et présenter un dossier de candidature avec objectifs, critères d’évaluation, étapes. |

L’association Vivacités Ile-de-France, spécialiste des questions d’éco-mobilité scolaire, accompagnera l’établissement tout au long du projet :

* Présence et appui aux différentes étapes (lancement, mise en œuvre, bilan…)
* Séances sur la mobilité durable en classe et à l’extérieur
* Rencontres et réunions de travail avec vos services

**Remarques :** C’est un dispositif progressif : l’établissement peut s’inscrire dans les niveaux 1 ou 2 avant de répondre au niveau 3, pour un Plan de mobilité scolaire. A contrario, l’établissement peut répondre au niveau 3, sans avoir mené un projet de niveaux 1 ou 2.

## Etapes de la candidature :

**La candidature se déroule selon les mêmes modalités que l’Appel à Projets Environnement et Développement durable.**

1. **Pré-inscription :** Les porteurs de projets font acte de candidature, indiquant le niveau de projet envisagé, une courte description via un premier formulaire mis à leur disposition.
2. **Rencontre de rentrée- Formation :** Les porteurs de projets sur la mobilité durable participent à la rencontre de rentrée de l’Appel à projets. A cette occasion, ils bénéficient d’une première formation aux enjeux de mobilité durable, ils rencontrent de potentiels partenaires (structures reliées au thème de travail). Cette réunion a pour but d’affiner, de compléter les pré-candidatures et de formaliser les candidatures finales.
3. **Dépôt des projets et jury :** Période durant laquelle les porteurs de projets finalisent les derniers éléments et apportent leur candidature définitive.

Modalités de financement :

Les dispositifs d’accompagnement aux projets montés sont entièrement pris en charge par le Conseil départemental. Toutefois, des dépenses annexes non-comprises dans ce dispositif pourraient être financées par une subvention, sur les mêmes critères de financement que les projets de l’appel à projets EDD (petit matériel, frais de transport). Cf paragraphe « Modalités de financement » du Règlement de l’Appel à projets EDD.

Calendrier :

Le processus de candidature suit le calendrier de l’Appel à projets Environnement et Développement durable.

* Ouverture des pré-inscriptions : 1er septembre 2020
* Clôture des pré-inscriptions : 17 septembre 2020 à 12h00
* Journée de formation : Mercredi 7 octobre 2020
* Dépôt des candidatures définitives : 12 novembre 2020
* Vacances scolaires : 17 octobre au 2 novembre 2020
* Jury de sélection : mardi 24 novembre 2020
* Résultats et attribution des subventions : décembre 2020 et janvier 2021
* Vous pourriez être convié à la journée de restitution des projets, date à déterminer en fin d’année scolaire 2021.